

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [irina-nistor-cssmi-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/267a128c235f50eb22ce1aee>

Date d'obtention : 2024-11-22 15:26:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1) Recevoir l'information qu'un jeune (ou adulte dans certaines circonstances) détiendrait de la pornographie juvénile dans son cellulaire. Si on nous décrit une photo avec tissus couvrant les parties génitales, nous effectuons tout de même le protocole afin de s'assurer des faits.
- 2) Rencontrons toute personne nous rapportant des faits. Suite les étapes de la grille d'évaluation SANS JAMIS REGARDER LES PHOTOS.
- 3) Si la photo décrite n'est pas de la pornographie juvénile, rencontrer l'instigateur et le sensibiliser sur intimidation et partage de photos, mais pas appeler la police. Si les informations recueillies des autres personnes pointent vers un acte malveillant et qu'il est confirmé que c'est de la pornographie juvénile, confisquer le cellulaire de l'instigateur afin d'empêcher la propagation des images et appeler la police. Si les informations recueillies des autres personnes pointent vers de la pornographie juvénile pas pas d'acte malveillant, faire remplir la grille d'évaluation pour l'instigateur et contacter le service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Même si ce n'est pas de la pornographie juvénile, continuer l'intervention pour valider auprès de l'instigateur les intention/sensibiliser. La police ne sera pas appelé, mais nous allons continuer nos interventions en vertu de notre établissement et limiter la propagation des photos/vidéos.
- Si n'implique pas un élève de l'école, il faut quand même faire le protocole, confisquer le cellulaire et envoyer à la police.
- Si soupçon d'acte malveillant, ne pas compléter la grille d'évaluation et confisquer le cellulaire. Police va prendre le relais.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La complétion de la grille d'évaluation, car nous risquons d'avoir quelqu'un en détresse devant nous et nous devons rester calme et composé. De plus, c'est une étape d'analyse, alors il faut absolument bien interpréter les FAITS! Si on fait une erreur à cette étape, nous mettons à risque nos élèves. De plus, il ne fait pas regarder les photos, alors il faut bien prendre toutes les informations possibles afin de valider que ce n'est pas de la pornographie juvénile.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

